



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 26 mars 2026

Original: anglais

Vingtième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Troisième rapport: Organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales à inviter en qualité d'observateur aux réunions officielles de l'OIT

► 114^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1-12 juin 2026)

1. Conformément à la Constitution de l'OIT et au Règlement de la Conférence internationale du Travail, d'autres organisations internationales non gouvernementales que celles avec lesquelles des relations consultatives ont été établies peuvent être invitées par le Conseil d'administration à se faire représenter à la Conférence pour autant qu'il s'agisse d'assister aux séances plénières, alors que l'invitation de telles organisations à se faire représenter aux commissions constituées par la Conférence est une question qui relève de la Conférence elle-même.
2. À sa 256^e session (mai 1993), le Conseil d'administration a délégué à son bureau le pouvoir d'inviter les organisations internationales non gouvernementales désireuses de se faire représenter aux sessions de la Conférence, étant entendu que les demandes d'invitation qui présenteraient un problème particulier continueraient à être soumises au Conseil d'administration par l'entremise de son bureau.

3. Le Directeur général a reçu, de la part des organisations internationales ayant manifesté un intérêt pour certaines questions à l'ordre du jour et dont le nom figure en annexe, des demandes d'invitation à se faire représenter à la 114^e session (2026) de la Conférence. Parmi elles, deux organisations faisaient cette demande pour la première fois: l'Alliance Internationale des Récupérateurs et la European Law Students' Association (ELSA).
4. Toutes les autres organisations énumérées en annexe ont déjà été invitées à une ou plusieurs sessions de la Conférence, après approbation de leur demande d'invitation par le bureau du Conseil d'administration. En formulant leur demande, ces organisations ont fait la preuve de leur intérêt à suivre les travaux de la Conférence.
5. Outre les organisations intergouvernementales à l'égard desquelles des dispositions permanentes ont été approuvées par le Conseil d'administration en vue d'une invitation automatique, le bureau recommande que le Conseil autorise le Directeur général à adresser une invitation aux organisations énumérées en annexe, étant entendu qu'il appartiendra à la Conférence d'examiner leurs demandes de participer aux travaux des commissions traitant des questions à l'ordre du jour pour lesquelles elles auront manifesté un intérêt particulier et d'informer les organisations intéressées qu'elles ne pourront désigner qu'une seule personne pour chacune des questions à l'ordre du jour pour lesquelles leur intérêt aura été reconnu.

► Invitation d'observateurs à d'autres réunions officielles

6. Les organisations invitées à assister en qualité d'observateur à d'autres réunions officielles de l'OIT sont les suivantes:
 - i) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter sur la base d'un accord permanent conclu avec l'OIT (la liste de ces organisations est fournie pour information seulement);
 - ii) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sur autorisation du bureau du Conseil d'administration;
 - iii) les organisations internationales non gouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration.
7. Le bureau du Conseil d'administration recommande à ce dernier d'autoriser le Directeur général à adresser aux organisations énumérées en annexe une invitation à participer en tant qu'observatrices aux réunions qui y sont mentionnées, sous réserve de la disponibilité de fonds aux fins de la tenue de ces réunions.

► Projet de décision

8. **Le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, autorise le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales énumérées dans l'annexe du document GB.356/INS/20/3, en qualité d'observateur, à la 114^e session (2026) de la Conférence internationale du Travail et aux autres réunions officielles de l'OIT.**

► Annexe

Propositions concernant les organisations invitées en qualité d'observateur à la 114^e session de la Conférence internationale du Travail et aux autres réunions officielles de l'OIT

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
114^e session de la Conférence internationale du Travail	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées: • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) • Fonds international de développement agricole (FIDA) • Organisation maritime internationale (OMI) • Fonds monétaire international (FMI) • Organisation internationale pour les migrations (OIM) • Union internationale des télécommunications (UIT) • Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) • Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales	• Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) • Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC) • Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE) • Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) • Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) • Secrétariat du Commonwealth • Organisation européenne de droit public (EPLO) • Autorité européenne du travail • Banque interaméricaine de développement (BID) • Comité international de la Croix-Rouge (CICR) • Centre du travail de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) • Système économique latino-américain et caribéen (SELA) • Conseil nordique (NC) • Conseil nordique des ministres	• Association internationale de la sécurité sociale (AISS) (en vertu d'un accord permanent) Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Organisations d'employeurs: • Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise • Confédération mondiale de l'emploi • Fédération mondiale des associations de direction du personnel

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) - Département des affaires économiques et sociales (DESA) - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) - Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) - Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) - Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR)	- Organisation de la coopération islamique (OCI) - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) - Organisation ibéro-américaine de sécurité sociale - Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) - Communauté du Pacifique (CPS) - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Organisations de travailleurs: - Organisation africaine des syndicats des mines, métaux, énergie, chimie et assimilés - Alternativa Democrática Sindical de las Américas - Fédération arabe des ouvriers du pétrole, mines et industries chimiques - Asia Floor Wage Alliance - Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois - Confédération des travailleurs et des travailleuses des universités des Amériques - Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadores Estatales; - Confédération des employés municipaux de l'Internationale des services publics des Amériques (CONTRAM) - Internationale de l'éducation - Centre européen pour les travailleurs - Confédération européenne des syndicats indépendants - Confédération européenne des syndicats - Confédération générale des syndicats - HomeNet International - IndustriALL Global Union - Confédération internationale des syndicats arabes - Fédération internationale des travailleurs domestiques - Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	• Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) • Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) • Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) • Commissions régionales de l'ONU: ○ Commission économique pour l'Afrique (CEA) ○ Commission économique pour l'Europe (CEE) ○ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ○ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ○ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) • Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) • Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants • École des cadres du système des Nations Unies		• Fédération internationale des ouvriers du transport • Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes • Union latino-américaine des employés municipaux • Internationale des services publics • Solidarity Center • Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe • Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (TUAC-OCDE) • Union internationale des syndicats de pensionnés et de retraités • Union internationale des syndicats des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, du commerce, de l'industrie textile et des secteurs connexes • Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois, des matériaux de construction et des secteurs connexes • UNI Global Union • Union latino-américaine des travailleurs des organismes de contrôle • Fédération internationale syndicale de l'enseignement; • Organisation mondiale des travailleurs Autres organisations:

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	• Université des Nations Unies (UNU) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) • Groupe de la Banque mondiale • Programme alimentaire mondial (PAM) • Organisation mondiale de la Santé (OMS) • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) • Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme) • Organisation mondiale du commerce (OMC) Organisations régionales: • Banque africaine de développement (BAfD) • Fonds africain de développement (FAD) • Union africaine (UA) • Communauté andine (CAN) • Organisation arabe du travail (OAT) • Banque asiatique de développement (BAsD) • Organisation asiatique de productivité (OAP) • Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) • Communauté des Caraïbes (CARICOM) • Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK) • Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)		• Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme • Amnesty International • Anti-Slavery International • Asociación Latinoamericana de Abogados Laboralistas • Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement • CARE International • Caritas Internationalis • C40 Cities (C40) • Clean Clothes Campaign • European Law Students' Association (ELSA) • Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine • Fair Trade International • Fondazione AVSI-ETS • Marche mondiale contre le travail des enfants • Human Rights Watch • Institution de la sécurité et de la santé au travail • Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire • Alliance internationale des femmes; • Alliance Internationale des Récupérateurs • Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle • Association internationale de libre pensée • Association internationale de l'inspection du travail • Commission internationale catholique pour les migrations

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	• Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) • Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) • Conseil de l'Europe • Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) • Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) • Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) • Union économique eurasiatique (UEE) • Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) • Union européenne (UE) • Conseil de coopération du Golfe (CCG) • Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) • Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI) • Ligue des États arabes • Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) • Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) • Marché commun du Sud (MERCOSUR) • Organisation des États américains (OEA) • Organisation des États d'Amérique centrale Autres organisations: • Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)		• Commission internationale de la santé au travail • Coordination internationale de la jeunesse ouvrière chrétienne • Conseil international d'action sociale • Conseil international des femmes • Association internationale d'ergonomie • Œuvre internationale Kolping • Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes • Mouvement international ATD quart monde • Association internationale d'hygiène du travail • Secrétariat international des ingénieurs, des agronomes et des cadres économiques catholiques • Jeunesse ouvrière chrétienne internationale • Make Mothers Matter • Migrant Forum in Asia • Organización de Entidades Mutuales de las Américas • Scalabrini International Migration Network • Forum international de l'économie sociale et solidaire • SOLIDAR • Sorooptimist International • StreetNet International • Union africaine de la mutualité • Union des associations internationales • Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion technique sur l'avenir de l'emploi et les perspectives de travail décent dans le secteur de la culture et de la fabrication du tabac (8-12 février 2027)	• Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée • Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) • Union interparlementaire (UIP) • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) • Organisation internationale de la Francophonie (OIF)		• Association mondiale des services d'emploi publics • Conseil œcuménique des Églises • Association médicale mondiale • Mouvement mondial des travailleurs chrétiens • Union mondiale des professions libérales • Zonta International
Réunion d'experts sur les dangers ergonomiques et les facteurs humains (12-16 avril 2027) *	• Groupe de la Banque mondiale • Organisation mondiale de la Santé Organisations régionales: • Commission européenne		Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) Organisations dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT: • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
			• Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations: • Association internationale d'ergonomie • Commission internationale de la santé au travail (ICOH) • Association internationale de la sécurité sociale (AISS) • Institution de la sécurité et de la santé au travail • Association internationale de l'inspection du travail

* Dates indiquées sous réserve de la confirmation du Conseil d'administration (GB.356/POL/3).